



Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : .. / .. / .. / .. / ..

E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité :

☐ Carte d'identité ☐ Permis de conduire

N° : Délivré le : ... / ... /

Par préfecture :

Type de véhicule :

☐ Voiture ☐ Voiture + remorque ☐ Camionnette

N° d'immatriculation du véhicule :

Nombre d'emplacements (5 mètres) : X 10 € = €

A joindre :

Règlement par chèque à l'ordre de « FCPE Poulx »

Photocopie carte identité ou permis de conduire

Bulletin inscription, attestation vente au déballage et règlement signés

VENTE AU DÉBALLAGE

Organisée par la FCPE Poulx

Le 28 avril 2024 de 7h00 à 16h00

A Poulx (Parking de la salle des Fêtes)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) Madame, Monsieur

Né(e) le à

Demeurant

Participant à la vente au déballage désignée ci-dessus,
déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e) professionnel
- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises
proposées à la vente sont des objets personnels et usagés,

Fait à

Le

Le demandeur :

Signature avec mention « lu et approuvé »

Règlement et consignes :

1 : La FCPE Poulx organise un vide grenier le **dimanche 28 avril 2024 de 7H00 à 16H00**. Cette manifestation se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

2 : Les inscriptions au vide grenier seront prises en compte uniquement après réception du dossier complet dans la limite des places disponibles.

Le dossier doit être remis en main propre à un membre du bureau de la FCPE Poulx ou déposé dans la boîte aux lettres de l'association située devant l'école Georges Brassens (92 rue du vieux moulin) avant le **21 avril 2024**.

Le dossier complet doit comporter :

- le bulletin d'inscription dûment rempli
- l'attestation de vente au déballage dûment remplie et signée
- le règlement et consignes du vide grenier signé
- le paiement par chèque à l'ordre de « FCPE Poulx correspondant à la réservation
- la photocopie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou permis de conduire)

Les originaux des pièces d'identités devront être présentés le jour du vide grenier.

3 : Le vide grenier est ouvert exclusivement aux particuliers pour la vente d'objets personnels et d'occasion (Article L310-2 du Code du commerce). Sont strictement interdites les ventes de produits alimentaires, de boissons, d'animaux vivants, d'armes de toute catégorie en état de fonctionner, ainsi que les copies de cd ou dvd.

4 : Aucun stand de restauration ni de boisson ne sera accepté, exceptés ceux mis en place par la FCPE Poulx qui se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de restauration.

5 : Le tarif de la réservation est fixé à **10 €** pour un emplacement de **5 mètres**. Les réservations sont nominatives et feront l'objet de vérification lors du placement sur les emplacements.

6 : L'entrée du vide grenier est interdite avant 6h00.

L'installation de l'exposant se fera à partir de **6h00 jusqu'à 8h00**, sur l'emplacement qui lui est réservé par les organisateurs. Pour des raisons de sécurité passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans l'enceinte du vide grenier jusqu'à **16h00**.

7 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol papiers, plastiques, cartons, ou quelque objet que ce soit.

8 : La clôture du vide grenier se fera à **16h00**. L'emplacement devra être restitué dans l'état de propreté initial nettoyé et débarrassé de tout déchet à **17h00 au plus tard**.

9 : Les horaires d'ouverture au public du vide grenier sont les suivants : **7h00 à 16h00**

10 : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, casse ou toute détérioration du matériel ou des objets exposés, ainsi qu'en cas d'accidents de personnes occasionnés par des objets exposés, leur manipulation, leur installation, ou pour une cause quelconque, avant pendant et après le vide grenier.

11 : Les enfants peuvent participer au vide grenier sous la responsabilité et la surveillance exclusive de leurs parents.

12 : Clauses de désistement ou d'annulation :

- En cas de désistement pour quelque raison que ce soit de la part de l'exposant : il ne pourra prétendre à aucun remboursement
- En cas d'annulation à l'initiative de la FCPE Poulx celle-ci s'engage à restituer le chèque de réservation sans qu'aucune autre indemnisation ne puisse lui être réclamée. Le chèque de réservation ne sera encaissé qu'une fois le vide grenier effectué.

13 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

14 : La FCPE Poulx se réserve le droit d'exclure les exposants ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement du vide grenier

Je soussigné(e) accepte le présent règlement et m'engage à le respecter dans son intégralité.

Fait à Le Signature